

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 13 MARS 2024

L'AN 2024, le 13 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**M. GRZETICZAK, Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZETICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK**

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

**Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

Début de séance à 09 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – ASSOCIATION REALISS QUARTIERS : DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER DU LOCAL 29/2006 RUE PIERRE CURIE

REALISS QUARTIERS – Réalisation par l'Emploi et l'Accompagnement Local d'Insertion au service de Soissons et de ses Quartiers - est une association à taille humaine intervenant dans l'économie sociale et solidaire, avec pour principale mission de lutter contre le chômage et les exclusions.

L'objectif de l'association est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la ville de Soissons, les plus éloignées de l'emploi, de s'insérer professionnellement et durablement dans le monde du travail.

Deux activités sont proposées :

- un chantier "ménage" avec le nettoyage d'immeubles et d'espaces partagés,
- un chantier "espaces verts" avec l'entretien d'espaces verts privés ou publics et d'espaces urbains.

Le Bureau de l'Office, lors de sa séance du 14 juin 2017, a validé la mise à disposition du local sis 29/2006 rue Pierre Curie à Soissons à l'association REALISS QUARTIERS.

Afin de permettre sa mise en œuvre, le Bureau, par délibération en date du 15 septembre 2017, a consenti à une exonération de loyer pendant une période d'un an. Par la suite, l'association s'est acquittée du loyer mensuel s'élevant à 426,99€.

Aujourd'hui, l'association REALISS QUARTIERS se trouve en difficulté pour assumer ses frais de fonctionnement, notamment ceux liés au local.

Soutenue par la ville de Soissons, l'association sollicite de l'Office une nouvelle mise à disposition gratuite du local (loyer actuel de 448,22€), situé dans le quartier prioritaire de Presles et entrant dans le dispositif TFPB. Le bénéfice serait réinvesti dans des actions d'accompagnement des salariés en insertion.

Les charges afférentes à ce local seront toujours assumées par l'association.

Un avenant à la convention de location devra être rédigé.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur cette demande et d'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant à la convention de location.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise

- la mise à disposition gratuite, pour une durée d'un an, du local sis 29/2006 rue Pierre Curie à Soissons à l'association REALISS QUARTIERS
- et le Directeur Général à signer l'avenant à la convention de location.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

